



Labège, le 20 janvier 2021

**Compte-rendu de la réunion publique
du conseil municipal du 19 janvier 2021
à 20 h 30
salle des fêtes**

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Pierre BOUISSOU, Guy CASSE, Éric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Lauriane GARCIA, Cécile GOMIERO-ALIBERT, Kelly LACROIX, Sandrine LASSUS, Serge MILHET, Christelle PAILLE, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Claire SEVERAC, Anne VINCENT

Absents excusés : Laurence BOUCHET, Gabriel BOUISSOU, Anne FAURES, Laurent GONZALEZ, Martine LAVERGNE

Absents excusés ayant donné procuration :

Elodie CAMBOU à Fabrice BAUDEAU

Cécile LAUR à Éric CHERDO

Frédéric PERROT à Fabrice BAUDEAU

Désignation du secrétaire de séance :

☛ Lauriane GARCIA est désignée secrétaire de séance.

I. INFORMATIONS

Monsieur le maire ouvre la séance et précise qu'elle est retransmise en direct sur YouTube.

Monsieur le maire présente ses vœux pour l'année 2021. Il précise que cette année un message vidéo, en cours de finalisation, sera diffusé aux administrés. La vidéo

pourra être consultée sur le site internet de la ville et sur des écrans disposés à l'accueil de la mairie et à la médiathèque.

Un point épidémiologique au 19 janvier 2021 est fait quant à l'évolution de la pandémie de Covid-19 concernant le département de la Haute-Garonne.

Monsieur le maire précise que la réunion du conseil municipal prévue le 09 février est reportée au 02 mars.

Le maire informe que l'arrêté municipal du 03 décembre 2020 combiné à l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2021 ont permis d'autoriser les commerces de détail à déroger à la règle du repos dominical des salariés pour le mois de janvier.

Il est énoncé que le mot du maire va être distribué aux administrés en début de semaine prochaine et que le traditionnel repas des aînés sera remplacé par des paniers garnis. Les demandes sont à adresser jusqu'à la fin du mois de janvier.

Enfin, monsieur le maire propose au conseil d'ajouter un nouveau point n° 7 à l'ordre du jour concernant l'approbation d'une convention entre le Sicoval et la commune de Labège pour réaliser des travaux d'aménagement de la voirie devant la nouvelle salle des fêtes. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal du 15 décembre dernier.

2/ Candidature à l'appel à projet auprès de Haute-Garonne Développement - Tiers lieu labégeois

Approbation à l'unanimité.

3/ Candidature à l'appel à projet auprès de la Région Occitanie - Tiers lieu labégeois

Approbation à l'unanimité.

III. VIE ASSOCIATIVE

4/ Convention de mise à disposition de la parcelle AZ 40 par la commune de Labège pour l'association des " Jardins familiaux de Labège "

Approbation à l'unanimité.

5/ Convention de servitude pour la réalisation d'un fossé sur la parcelle AZ 40

Approbation à l'unanimité.

IV. VOIRIE

6/ Rénovation du carrefour à feux formé par la route de Baziège, l'avenue Georges Brassens et des Cathares

Approbation à l'unanimité.

7/ Travaux d'aménagements de la voirie devant la nouvelle salle des fêtes : Convention de mise à disposition bipartite – Sicoval et commune de Labège

Approbation à l'unanimité.

V. TRAVAUX

8/ Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : Procédure petits travaux urgents 2021

Approbation à l'unanimité.

VI. RESSOURCES HUMAINES

9/ Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Approbation à l'unanimité.

10/ Délibération relative au remplacement d'un agent public momentanément indisponible (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Approbation à l'unanimité.

11/ Remboursement des frais occasionnés par des déplacements temporaires

Approbation à l'unanimité.

VII. TRAVAUX, MARCHÉS ET SERVICES EN DÉLÉGATION

Le conseil municipal prend acte des travaux en délégation joints à la convocation du conseil municipal.

L'ordre du jour ayant été traité en totalité, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00.